

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Transports

Direction des services de transport

Arrêté du 13 novembre 2020

Portant renouvellement de l'agrément d'une psychologue au titre des décrets n°2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains

NOR : TRAT2031179A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports en date du 13 novembre 2020, l'agrément accordé par arrêté du 3 mai 2016, au titre de psychologue, à la personne dont le nom suit, pour procéder à la certification des conducteurs de trains et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité, est renouvelé pour une durée de 5 ans à compter du 3 mai 2021 :

Psychologue : Hélène BARBAS.